



MedicalHome



Répertoire des ressources



pour les enfants
et les jeunes adultes
handicapés



Département de la santé de l'État de New York

Introduction

Ce répertoire de ressources est destiné aux familles d'enfants et jeunes adultes atteints d'une grave maladie ou d'une affection de longue durée nécessitant des soins médicaux et des services de soutien supplémentaires.

Les enfants et jeunes adultes handicapés peuvent être atteints d'une affection grave ou de longue durée :

- Maladie physique
- Trouble intellectuel ou du développement
- Trouble comportemental ou émotionnel

On trouve par exemple la paralysie cérébrale, la dystrophie musculaire, l'asthme, la drépanocytose, le diabète, les troubles cardiaques, la dépression, la déficience mentale ou les troubles du développement, les troubles du comportement, l'autisme, et le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (ADHD).

Dans ce répertoire, vous trouverez des programmes pour aider votre famille à obtenir et payer les services spéciaux dont vous pourriez avoir besoin. Ce répertoire peut vous orienter dans la bonne direction, mais il ne saurait répondre à toutes vos questions. Pour les programmes qui vous intéressent, veuillez appeler les numéros de téléphone à la fin de chaque section afin de parler à une personne compétente.

Vous trouverez davantage de renseignements sur ces programmes et d'autres programmes sur le site Internet du Département de la santé de l'État de New York : www.nyhealth.gov/community/special_needs

Ce répertoire est disponible en anglais, espagnol, chinois, russe, français, italien, coréen et polonais.

Pour commander des exemplaires de ce répertoire, envoyez votre demande à :

NYS Department of Health Distribution Center
21 Simmons Lane
Menands, NY 12204

Fax : (518) 465 0432 ou envoyez-la par email à : B0019W@health.state.ny.us

Assurez-vous de bien inclure le nom de la publication que vous demandez, et également dans quelle langue.

Vocabulaire pour vous aider à utiliser ce répertoire

Équipement adaptatif et technologie d'assistance : Technologie et équipement qui ont été modifiés afin que les personnes handicapées puissent les utiliser plus facilement. On trouve par exemple des téléphones avec logiciel de reconnaissance textuelle et vocale, voitures avec élévateurs, et claviers plus grands.

Trouble du développement : Trouble physique ou mental, comme la trisomie 21, l'autisme, la paralysie cérébrale, la déficience visuelle ou auditive, qui a de grandes chances de provoquer un retard mental. Un « retard » signifie que l'enfant est en retard dans au moins une catégorie de développement (physique, mental, communicatif, social ou émotionnel), aux enfants de son âge.

Modifications de l'environnement : Changements effectués au domicile et dans la communauté afin d'accroître leur sécurité et leur indépendance. Par exemple, barres d'appui dans les salles de bains, portes plus grandes, et rampes d'accès pour fauteuil roulant.

Éligibilité : Les programmes établissent des règles permettant de déterminer qui peut bénéficier de leurs services ou non. Les gens qui peuvent bénéficier de ces services sont "éligibles", et ceux qui ne peuvent pas sont "inéligibles".

L'éligibilité est souvent déterminée par des critères comme le revenu, l'âge, l'État de santé et le lieu.

Ligne gratuite d'assistance téléphonique Growing Up Healthy : Numéro de téléphone que vous pouvez appeler afin d'obtenir plus de renseignements sur n'importe quel programme de ce répertoire. Un opérateur vous aidera à identifier les services dont vous avez besoin et vous fournira des renseignements sur la façon de trouver un prestataire dans votre région. Cette ligne gratuite d'assistance téléphonique fournit des renseignements et vous oriente vers des professionnels de santé 24h/24, 7j/7 en anglais, en espagnol et dans d'autres langues. Tous les appels sont traités en toute confidentialité.

Composez le **1 800 522 5006**, ou accédez par **TeleTYpe** (téléscripteur, ou TTY) au **1 800 655 1789**.

Medicaid : Programme gouvernemental qui couvre les services médicaux des gens à faibles revenu et ressources.

Exemption pour Medicaid : Les programmes d'exemption pour Medicaid dans ce livret annulent ou " exemptent " de certaines conditions normalement nécessaires pour bénéficier des services de Medicaid. L'objectif des programmes d'exemption est d'aider les gens à rester dans leur communauté en finançant des services à domicile et communautaires, plutôt que des soins hospitaliers.

Les programmes d'exemption pour les enfants dans l'État de New York comprennent :

- Les soins à domicile
- Les services à domicile et communautaires (HCBS)
- Bridges to Health (vers une meilleure santé)

Les noms des programmes d'exemption dans ce livret commencent par l'un des trois titres ci-dessus, et se terminent par le nom du groupe spécial de personnes auquel il s'applique. Par exemple : "Exemption pour Medicaid de soins à domicile pour enfants atteints de troubles du développement."

Soins de suppléance : Période de repos ou soulagement pour la personne qui prend soin de l'enfant. Une personne compétente apporte compagnie et supervision à une personne qui a besoin d'un peu plus d'aide, permettant ainsi à la personne qui prend soin de l'enfant de prendre soin d'elle.

TTY : TTY signifie **T**élé**TY**pe (téléscripteur), c'est-à-dire un service téléphonique à clavier qui aide les malentendants et personnes avec des difficultés d'élocution à communiquer au téléphone.

Table des matières

SECTION I

Programmes assurance maladie et d'aide au revenu

Child Health Plus	2-3
Healthy New York (New York en bonne santé)	6-7
Medicaid	8-9
Allocation supplémentaire de revenu de sécurité (SSI)	10
Programmes d'exemption (Medicaid)	
Programme d'exemption pour Medicaid Bridges to Health (vers une meilleure santé) à domicile et communautaire pour les enfants en famille d'accueil (B2H)	11-12
Exemption pour Medicaid de soins à domicile pour les enfants atteints de troubles du développement (Bureau pour les personnes ayant une déficience intellectuelle [OPWDD])	13-14
Programme de soins à domicile (CAH I/II) pour les enfants en situation de handicap physique	15
Exemption pour les Services à domicile communautaires (HCBS) Exemption pour enfants et adolescents souffrant de troubles émotionnels graves	16
Exemption pour les Services à domicile ou communautaires pour les personnes atteintes de traumatisme cérébral (HCBS/TBI)....	17-18
Exemption pour les services à domicile et communautaires/ Programme de soins médicaux à domicile à long terme (HCBS/LTHHCP)	19-20
Exemption pour les Services à domicile ou communautaires (HCBS) Exemption pour les personnes, y compris les enfants, atteints de déficience mentale et/ou de troubles du développement	21

SECTION II

Programmes d'éducation, de santé et de services de soutien

Programme pour enfants handicapés (CSHCN) y compris le Programme pour enfants en situation de handicap physique (PHCP).....	24-25
Programme d'intervention précoce.....	26-27
Services de soutien à la famille	28
Programme des services génétiques	29
Services d'enseignement spécialisé.....	30-33
Le programme TRAIID	34-35

SECTION I

Programmes d'assurance maladie et d'aide au revenu



Programme Child Health Plus

Objectif du programme

Fournir des services médicaux complets aux enfants non assurés qui ne sont pas éligibles pour bénéficier de Medicaid.

Éligibilité

- Les enfants de moins de 19 ans qui résident dans l'État de New York.
- Ne doit pas être éligible pour bénéficier de Medicaid.
- Ne pas bénéficier d'une autre assurance maladie.
- Les employés du secteur public qui peuvent bénéficier d'une couverture familiale par l'entremise d'une couverture santé offerte par l'État ne sont pas éligibles.
- Les documents suivants sont nécessaires pour s'inscrire et participer au programme : preuve d'âge, de citoyenneté / d'identité, de résidence dans l'État de New York, des revenus du ménage. Dans certains cas, une preuve du statut d'immigration est requise.

Description

Le programme Child Health Plus offre aux enfants de moins de 19 ans une assurance maladie à un prix abordable selon le revenu de leur ménage. Cette couverture est disponible dans tout l'État au travers de 18 couvertures médicales du programme Child Health Plus. Les enfants s'inscrivent dans l'une des couvertures approuvées dans leur comté de résidence. Voici quelques-uns des services couverts par Child Health Plus :

- Soins pédiatriques.
- Vaccins.
- Traitement pour maladie ou blessure.
- Hospitalisation pour soins médicaux ou chirurgicaux.
- Physiothérapie à court terme ; ergothérapie.
- Radiothérapie.
- Services thérapeutiques externes à court terme (chimiothérapie, hémodialyse).
- Hospitalisation et traitement externe limité contre l'alcoolisme, la toxicomanie et pour la santé mentale.
- Médicaments sur ordonnance et en vente libre s'ils sont prescrits par un médecin.
- Soins d'urgence.
- Transport routier d'urgence.

- Soins dentaires d'urgence, de prévention et de routine. Des services d'orthodontie limités sont disponibles pour les enfants atteints de pathologies graves, comme une fente labiale ou palatine.
- Soins optiques de prévention et de routine (y compris les lunettes).
- Services orthophoniques et audiologiques (avec limitations).
- Équipement médical durable.
- Services d'hospice.



Il n'y a aucune franchise mensuelle pour les familles dont le revenu est inférieur à 1,6 fois le seuil de pauvreté. En 2013, cela représente environ 600 \$ par semaine pour une famille de trois personnes et environ 724 \$ pour une famille de quatre. Les familles au revenu plus élevé paient des cotisations mensuelles comprises entre 9 et 60 \$ par mois par enfant, en fonction de leur revenu et de leur taille. Pour les familles plus grandes, la cotisation mensuelle est limitée à trois enfants. Si le revenu de la famille représente plus de 4 fois le seuil de pauvreté, elle paie la totalité de la prime mensuelle facturée par la couverture santé. Il n'y a pas de ticket modérateur pour les services offerts par le programme Child Health Plus, donc vous n'avez rien à payer quand votre enfant reçoit des soins par le biais de ces couvertures.

Aide pour s'inscrire

Si vous souhaitez être assisté par une personne compétente lors de l'inscription au programme Child Health, il existe des assistants dans votre comté qui pourront vous aider. Ces assistants vous aideront à remplir la fiche d'inscription, recueillir les documents nécessaires et sélectionner une couverture santé. Dans beaucoup de cas, cette assistance est disponible en soirée et les weekends.

Pour de plus amples renseignements

Pour connaître le lieu le plus proche où vous pourrez trouver de l'aide pour vous inscrire, ou pour de plus amples renseignements, veuillez appeler la ligne gratuite d'assistance CHPlus du Département de la santé de l'État de New York au **1 800 698 4543**. Si vous êtes malentendant ou avez des difficultés d'élocution, appelez le numéro TTY, **1 877 898 5849**.

Des renseignements sont également disponibles sur www.health.ny.gov/nysdoh/chplus/.

Healthy New York (New York en bonne santé)

(Géré par le Département des services financiers de l'État de New York)

Objectif du programme

Fournir une assurance maladie à moindre coût et tout risque aux petits employeurs, aux personnes qui ont un emploi mais pas d'assurance, et aux propriétaires uniques. (Un propriétaire unique est quelqu'un qui possède une entreprise dans laquelle il est le seul employé).

Éligibilité

Les petits employeurs doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- L'entreprise doit être située dans l'État de New York.
- L'entreprise doit comporter au maximum 50 employés éligibles.
- Au moins 30 % des employés doivent gagner 40 000 \$/an* ou moins.
- L'entreprise ne doit pas avoir fourni d'assurance tout risque au cours des 12 derniers mois.
- L'entreprise doit contribuer à au moins 50 % des cotisations de l'employé à Healthy NY.
- Au moins 50 % des employés à qui on a proposé Healthy NY doivent accepter cette couverture ou être assurés par le biais d'une autre source (par exemple conjoint(e), programme de santé public).
- L'entreprise doit proposer Healthy NY à tous les employés qui travaillent 20 heures ou plus par semaine et gagnent 40 000 \$* par an ou moins.

Éligibilité des personnes et propriétaires uniques :

- La personne doit résider dans l'État de New York ;
- La personne ou son (sa) conjoint(e) doit avoir travaillé à un moment donné au cours des 12 derniers mois ;
- L'employeur de la personne ne doit pas prévoir ni contribuer au coût d'une assurance tout risque ;
- La personne ne doit pas être éligible pour bénéficier de Medicare ;
- La personne doit remplir les conditions de revenu*, qui représentent 250 % du niveau fédéral de pauvreté (les propriétaires uniques peuvent déduire leurs frais professionnels pour calculer leur revenu) ; et

**Les niveaux de revenu changent chaque année. Pour connaître les directives de revenu actuelles, rendez-vous sur www.healthyNY.com.*

- La personne doit ne pas avoir été assurée au cours des 12 derniers mois ou ne plus être assurée à cause d'un événement particulier. (Une liste de tous les événements particuliers est disponible sur le site Internet de Healthy NY au www.HealthyNY.com.)

Description

Healthy NY est un programme conçu pour permettre aux personnes non assurées, aux entrepreneurs individuels et aux petites entreprises qui n'offrent actuellement pas d'assurance à leurs employés de leur en offrir une à coût réduit.

Tous les HMO (organismes d'assurance maladie) de l'État de New York doivent proposer Healthy NY. Les prix varient en fonction de l'organisme d'assurance maladie et du comté, mais l'ensemble des prestations reste le même quel que soit le HMO choisi.

Healthy NY propose également une option de couverture santé à franchise élevée (HDHP). La franchise pour 2013 est de 1 250 \$ pour une couverture individuelle ou de 2 500 \$ pour une couverture familiale. Les membres peuvent recourir aux soins de prévention en échange d'un ticket modérateur avant d'atteindre la franchise. Les personnes qui choisissent le HDHP peuvent ouvrir un compte épargne santé pour payer les dépenses médicales éligibles, ce qui leur offre des avantages fiscaux.

Les prestations sont complètes et comprennent les soins hospitaliers et externes ; les visites chez le médecin traitant et les spécialistes ; les services de diagnostic, de radiologie et de laboratoire ; les soins prénataux ; les soins pédiatriques et les services d'urgence. Healthy NY propose une prestation optionnelle pour le remboursement des médicaments sur ordonnance (3000 \$ par an par personne maximum). Healthy NY ne comprend pas les services de santé mentale, les frais d'optique, les soins dentaires, et l'ambulance. Les prestations sont offertes en fonction du réseau.

Pour de plus amples renseignements

Veillez consulter les guides du consommateur de Healthy NY ou visitez www.HealthyNY.com pour une description complète des conditions à remplir en matière d'éligibilité, des prestations, des tickets modérateurs et autres renseignements importants. Pour plus d'informations, vous pouvez également appeler la ligne d'assistance téléphonique du Programme Healthy NY au **1 866 HEALTHY NY (1 866 432 5849)**.

Medicaid

Objectif du programme

Améliorer l'accès à une couverture sociale pour les personnes, familles et enfants à faible revenu.

Éligibilité

Medicaid est un programme pour les personnes à faible revenu dont le revenu et/ou les ressources financières sont inférieurs à certains niveaux. Les groupes éligibles comprennent les enfants, les femmes enceintes, les personnes célibataires et les personnes certifiées nonvoyantes ou handicapées. Par ailleurs, les personnes accablées de factures médicales peuvent être éligibles pour bénéficier de Medicaid, même si leur revenu ou leurs ressources financières sont supérieurs au niveau prescrit par Medicaid. Les niveaux de revenu et ressources changent en général au 1er janvier de chaque année. Seules les personnes certifiées nonvoyantes, handicapées et les adultes de plus de 65 ans sont soumises au test du niveau de ressources. Les enfants et leurs familles peuvent être éligibles pour bénéficier du Programme Child Health Plus ou Family Health Plus s'ils ne sont pas éligibles pour bénéficier de Medicaid.

Description

Medicaid offre une gamme complète de services de santé aux personnes éligibles, y compris :

- Tous les bilans médicaux réguliers et les soins de suivi nécessaires
- Vaccins
- Visites chez le médecin et à la clinique
- Médicaments
- Fournitures médicales
- Équipement et matériel médical (fauteuils roulants, etc.)
- Tests de laboratoire et radiologie
- Soins optiques et lunettes
- Soins d'urgence
- Soins dentaires
- Soins en centre d'accueil médicalisé
- Transport d'urgence en ambulance vers un hôpital
- Séjours à l'hôpital

Pour certaines femmes enceintes, les services peuvent être limités aux soins périnataux si leur revenu est trop élevé pour leur permettre d'être éligibles pour bénéficier de la totalité de la couverture offerte par Medicaid.

Pour les enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 21 ans, Medicaid offre le Programme de santé enfant/adolescent (Child/Teen Health Program, C/THP) qui comprend les services cités ci-dessus pour tous les bénéficiaires de Medicaid. C/THP met l'accent sur les soins et traitement de prévention. Par exemple, avec Medicaid, tous les enfants doivent obligatoirement effectuer un test de plombémie à l'âge de un et deux ans. Le C/THP peut être obtenu des prestataires de soins qui pratiquent le système de rémunération à l'acte. De plus, tous les plans de soins doivent proposer le C/THP aux bénéficiaires de Medicaid de moins de 21 ans qui ont souscrit à leur plan.



Les programmes Child Health Plus et Family Health Plus offrent des services aux enfants et adultes éligibles, respectivement, par l'entremise de réseaux de soins intégrés.

Pour de plus amples renseignements

Appelez la ligne gratuite d'assistance téléphonique Growing Up Healthy du Département de santé de l'État de New York au **1 800 522 5006** ou contactez le département de services sociaux de votre comté. Dans la ville de New York, appelez la ligne gratuite d'assistance téléphonique au **311** ou **1 877 472 8411**.

Pour plus de renseignements sur Medicaid, consultez le site Web de Medicaid : www.health.ny.gov/health_care/medicaid.

Allocation supplémentaire de revenu de sécurité (SSI)

Objectif du programme

Aider les enfants à faible revenu qui sont atteints de handicap ou nonvoyants.

Éligibilité

Pour les enfants âgés de moins de 18 ans (ou les individus âgés de 18 à 22 ans et fréquentant régulièrement un établissement scolaire, une université ou suivant une formation conçue pour les préparer à la vie active) qui répondent aux critères médicaux et financiers établis par le gouvernement fédéral. Dans l'État de New York, tous les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire de revenu de sécurité (SSI) sont éligibles pour bénéficier de Medicaid.

Description

L'Allocation supplémentaire de revenu de sécurité (SSI) est gérée par l'Administration fédérale de la sécurité sociale (SSA). Tout enfant âgé de moins de 18 ans peut être considéré comme handicapé s'il est atteint d'un handicap physique ou mental ou d'une combinaison de handicaps provoquant des limitations fonctionnelles sévères et marquées, et pouvant potentiellement se prolonger sur une période continue d'au moins 12 mois ou qui peut entraîner le décès de l'enfant. Les personnes âgées de 18 à 22 ans sont évaluées de la même manière que les adultes, c'est-à-dire qu'elles présentent des troubles physiques ou mentaux ou des combinaisons de troubles qui les empêchent de travailler pendant une période minimum de 12 mois ou qui vont vraisemblablement entraîner leur décès.

L'Administration de la sécurité sociale prend en compte le revenu et les ressources des parents pour déterminer l'éligibilité financière des personnes de moins de 18 ans, qui vivent chez leurs parents. Toutefois, certains types de revenu et de ressources financières ne sont pas pris en compte.

Pour de plus amples renseignements

Appelez ou présentez-vous à votre bureau local de la sécurité sociale ; ou appelez le **1 800 772 1213**.

Vous pouvez également visiter le site Internet de l'Administration de la sécurité sociale, à l'adresse : www.ssa.gov/pgm/ssi.htm.

Programmes d'exemption Medicaid

Programme d'exemption Medicaid à domicile ou communautaire " Bridges to Health " (vers une meilleure santé) pour les enfants en famille d'accueil (B2H)

Objectif du programme

Fournir certains services aux enfants en famille d'accueil qui ont un handicap mental, une déficience intellectuelle ou des besoins importants en matière de santé pour les aider à vivre à domicile ou dans leur communauté.

Éligibilité

Les enfants doivent :

- Avoir moins de 21 ans.
- Être sous la garde d'un District local de services sociaux (LDSS) ou du Bureau des services de l'enfance et de la famille (OCFS).
- Être éligible pour bénéficier de Medicaid.
- Avoir un handicap mental, des troubles du développement ou des besoins médicaux importants, et
- Nécessiter des soins du niveau de ceux administrés dans une structure médicale.

Les enfants qui ne sont plus en famille d'accueil peuvent rester dans le programme s'ils sont éligibles pour bénéficier de Medicaid sur la base de leurs propres revenus et ressources et s'ils répondent toujours à toutes les autres exigences.

Description

L'exemption pour B2H autorise Medicaid à payer certains services qui ne sont normalement pas fournis par Medicaid. Le programme B2H fournira les services suivants :

- Modifications d'accessibilité
- Équipement adaptatif et d'assistance
- Suppléance de crise
- Évitement, gestion et formation pour crise
- Services de réponse immédiate à la crise
- Habilitation de jour (aide dans le domaine des activités quotidiennes, comme habiller, nourrir ou laver l'enfant)

- Services et soutien pour le membre de la famille qui soigne l'enfant
- Intégration des soins médicaux (coordination et gestion des soins)
- Soutien à domicile intensif
- Suppléance planifiée
- Services préprofessionnels (services qui enseignent à la personne des habitudes de travail qui lui permettront de trouver et conserver un emploi)
- Renforcement des capacités
- Défense des intérêts et soutien dans la communauté pour le handicap
- Soutien professionnel (un conseiller professionnel aidera la personne à s'adapter au nouveau lieu de travail, et travaillera en étroite collaboration avec le responsable pour comprendre les besoins de la personne, etc.)

Pour de plus amples renseignements

Des renseignements sur le programme sont disponibles sur www.ocfs.state.ny.us/main/b2h. Vous pouvez également appeler le Bureau des services à l'enfance et la famille au **(518) 408 4064**, ou le Département de la santé au **(518) 486 6562**.



Exemption Medicaid de soins à domicile pour les enfants atteints de troubles du développement (Bureau pour les personnes ayant une déficience intellectuelle [OPWDD])

Objectif du programme

Fournir une assistance médicale aux familles ayant des enfants atteints d'un handicap ou de troubles médicaux sévères.

Éligibilité

- Être âgé de moins de 18 ans
- Être atteint d'un trouble du développement
- Avoir des besoins de soins de santé complexes
- Être éligible pour recevoir un niveau de soins fourni par une infrastructure médicale intermédiaire (ICF/DD, comme un centre d'accueil médicalisé agréé)
- Ne requiert pas d'hospitalisation
- Ne doit pas être éligible pour bénéficier de Medicaid quand le revenu et/ou les ressources des parents sont pris en compte, et
- Être éligible pour bénéficier de Medicaid quand le revenu et/ou les ressources des parents ne sont *pas pris* en compte.

Description

Le programme d'exemption pour soins à domicile permet à Medicaid de payer certains services qui ne sont " normalement " pas fournis par Medicaid, comme la prise en charge, la suppléance, les adaptations du domicile et la modification du véhicule. Grâce à la disponibilité de ces services, les soins à domicile représentent une option pour les enfants et leur famille. Bien que ce soutien financier de Medicaid ne concerne que l'enfant, il peut être utilisé pour aider à couvrir les frais liés aux soins de l'enfant à domicile.

Pour de plus amples renseignements

Contactez un coordinateur de Soins à domicile dans le Bureau de service aux personnes atteintes de troubles du développement (DDSO) le plus proche. Vous pouvez trouver le numéro dans les **pages bleues** de l'annuaire sous : New State Government, Mental Retardation and Developmental Disabilities.

Vous pouvez également visiter la page Web de l'OPWDD, à l'adresse www.opwdd.ny.gov pour trouver les coordonnées de votre DDSO local. Cliquez sur « Services », puis sur « Map and Resource Directory » au bas de la page. Cliquez ensuite sur le lien « Developmental Disabilities Services Offices (DDSO) ».



Objectif du programme

Permettre aux enfants en situation de handicap physique d'habiter chez eux.

Éligibilité

- Être âgé de moins de 18 ans
- Nécessiter des soins du niveau prodigué par un établissement de soins compétent ou un hôpital
- Pouvoir être soigné à la maison en toute sécurité
- Doit pouvoir être soigné à la maison en toute sécurité
- Être éligible pour bénéficier de Medicaid en fonction du revenu de ses parents et, le cas échéant, de leurs ressources **OU**

Ne pas être éligible pour bénéficier de Medicaid à cause du revenu et/ou des ressources trop élevés de ses parents, mais être éligible pour bénéficier de Medicaid quand le revenu et/ou les ressources des parents ne sont pas pris en compte

De plus: pour être éligible pour bénéficier du Programme de soins à domicile (CAH), l'enfant ne doit pas être marié.

Description

Le programme d'exemption pour Medicaid de Soins à domicile (CAH I/II) offre des services au sein de la communauté aux enfants en situation de handicap physique qui nécessitent des soins du niveau de ceux offerts en hôpital ou établissement de soins compétent et permet à l'enfant d'habiter chez lui plutôt que de séjourner dans un établissement de soins médicaux. Les familles peuvent bénéficier des services de plan d'État de Medicaid et d'exemption, y compris les services de gestion de cas, de suppléance, d'adaptation du domicile, de modification de véhicule et de soins palliatifs pour les aider à prendre soin de leur enfant handicapé à la maison. Dans son ensemble, le coût des soins des enfants participant au CAH I/II ne peut pas excéder celui des soins prodigués en établissement de soins compétent ou en hôpital.

Pour de plus amples renseignements

Le Département des services sociaux de chaque comté possède un coordinateur de soins à domicile (CAH) qui peut vous fournir des renseignements concernant ce programme. Pour obtenir le numéro de téléphone du Département des services sociaux de votre comté, appelez la ligne d'assistance Growing Up Healthy au **1 800 522 5006**, dans la ville de New York, composez le **(929) 221 2308**. Vous pouvez également accéder à ces renseignements en ligne, sur la page Web du Département de la santé de l'État de New York, à l'adresse www.health.ny.gov/health_care/medicaid/ldss.htm ou via NY Connects, à l'adresse www.nyconnects.ny.gov.

Exemption pour services à domicile communautaires (HCBS) pour les enfants et les adolescents atteints de troubles émotionnels sévères.

Objectif du programme

Fournir les services appropriés et soutenir les enfants et adolescents atteints de troubles émotionnels sévères et leur famille, afin de leur permettre d'habiter chez eux et de vivre dans leur communauté.

Éligibilité

- Avoir entre 5 et 17 ans ; en cas d'inscription avant le 18e anniversaire, possibilité de bénéficier de l'exemption jusqu'à l'âge de 21 ans
- Être atteint de troubles émotionnels sévères
- Avoir des besoins complexes en matière de santé physique et mentale
- Nécessiter ou être sur le point de nécessiter des soins psychiatriques à l'hôpital
- Nécessiter des services et un soutien non satisfaits par un seul organisme/système
- Avoir des conditions de logement régulières et décentes avec une famille à la fois capable et désireuse de participer à l'exemption
- Sembler pouvoir être soigné au sein de la communauté en ayant accès aux services d'exemption
- Être éligible pour bénéficier de Medicaid et
- Le revenu et les ressources des parents ne sont pas pris en compte pour déterminer l'éligibilité de l'enfant à bénéficier de Medicaid

Description

L'exemption pour HCBS permet à Medicaid de payer certains services qui ne sont normalement pas fournis par Medicaid, dont : coordination des soins ; suppléance ; services de soutien familial ; services intensifs à domicile ; réponse en cas de crise et renforcement des capacités.

Bien que le soutien financier de Medicaid ne concerne que l'enfant, il peut être utilisé pour défrayer les coûts relatifs aux soins de l'enfant à domicile. L'exemption est opérationnelle dans tous les comtés sauf Oneida, et existe dans les cinq arrondissements de la ville de New York, avec une capacité de 1623 enfants.

Pour de plus amples renseignements

Pour plus d'informations concernant l'exemption pour HCBS pour les enfants souffrant de troubles émotionnels sévères, visitez la page www.omh.ny.gov/omhweb/guidance/hcbs/.

Exemption Medicaid pour obtenir des services à domicile et communautaires pour les personnes atteintes de traumatisme cérébral (HCBS/TBI)

Objectif du programme

Fournir un soutien et des services pour aider les personnes atteintes de traumatisme cérébral (TBI) à vivre de manière aussi indépendante que possible dans une communauté de leur choix.

Éligibilité

- Avoir reçu un diagnostic de traumatisme cérébral ou un diagnostic associé semblable à celui du traumatisme cérébral qui ne relève pas d'une maladie progressive et dégénérative.
- Nécessiter des soins du niveau de ceux administrés à domicile suite au traumatisme cérébral.
- Être inscrit au Programme Medicaid.
- Avoir entre 18 et 64 ans.
- Choisir de vivre dans une communauté plutôt que dans une structure médicale.
- Avoir ou trouver un endroit pour vivre qui permette la prestation de services.
- Élaborer un Plan de service initial, un Plan de surveillance de protection (PPO) et un Dossier d'inscription en coopération avec un Coordinateur de service et le Spécialiste régional de développement des ressources (RRDS).
- Pouvoir recevoir les fonds et services offerts par l'exemption pour HCBS/TBI et le plan Medicaid de l'État de New York.

Description

L'exemption pour HCBS/TBI est obtenue par le biais d'un réseau de Centres régionaux de développement de ressources (RRDC) qui desservent des comtés spécifiques dans tout l'État. L'exemption fournit divers services afin d'assister la personne dans la communauté. Chaque participant à l'exemption sélectionne un Coordinateur de service agréé pour l'assister dans l'élaboration d'un Plan de service et superviser la prestation des services sélectionnés par le participant.

Les services de l'exemption pour HCBS/TBI comprennent : coordination des services, formation et développement des aptitudes de vie autonome (ILST), programmes de jour structurés, programmes de prévention de la toxicomanie, les services de soutien et interventions en matière de comportement positif (PBIS), conseils pour l'intégration dans la communauté (CIC), services d'assistance à domicile et communautaire (HCSS), modifications de l'environnement du patient, soins de suppléance, technologie d'assistance (AT), transport du bénéficiaire de l'exemption et services de transition communautaire (CTS).

Pour de plus amples renseignements

Appelez le HCBS/TBI du Département de la santé de l'État de New York au **(518) 474 5271** pour trouver le Centre régional de développement de ressources le plus proche ou visitez le site Web du Département de la Santé (DOH) : **www.health.ny.gov/health_care/medicaid/program/longterm/tbi.htm**.

Exemption pour les services à domicile et communautaires/ Programme de soins à domicile à long terme (HCBS/LTHHCP)

Objectif du programme

Éviter les placements en institution prématurés ou non désirés en offrant un plan de coordination des soins et services à domicile aux personnes de tous âges qui autrement nécessiteraient des soins du niveau de ceux prodigués en centre d'accueil médicalisé.

Éligibilité

- Doit être éligible médicalement pour recevoir des soins de santé du niveau de ceux prodigués dans un centre d'accueil médicalisé.
- La préférence de la personne à demeurer à son domicile doit pouvoir être vérifiée.
- La possibilité de satisfaire les besoins à domicile en toute sécurité doit être évaluée pour être confirmée.
- La capacité de la personne à demeurer à son domicile doit être vérifiée par un médecin.
- La personne a besoin de services coordonnés et d'une prise en charge.
- La personne doit avoir besoin et doit recevoir au moins un des services de l'exemption tous les 30 jours.
- Le coût des services de soins à domicile doit être inférieur au plafond du budget des soins que la personne est autorisée à recevoir ; ce plafond est basé sur les taux mensuels de centres d'accueil médicalisés locaux.
- Éligible pour bénéficier de Medicaid.

Description

L'exemption pour le Programme de soins à domicile à long terme (LTHHCP) fournit un plan de coordination des soins et services à domicile aux personnes qui autrement, si ce programme n'existait pas, seraient médicalement éligibles pour un placement à long terme à l'hôpital ou en centre d'accueil médicalisé. Toutes les personnes bénéficient d'une prise en charge et peuvent recevoir d'autres services en fonction de l'évaluation et des services requis par la personne. Les services offerts peuvent inclure des soins infirmiers, thérapeutiques et personnels. Par ailleurs, l'exemption permet à Medicaid de payer certains services qui ne sont « normalement » pas fournis par Medicaid, comme la thérapie respiratoire, les services médico-sociaux, les conseils nutritionnels, l'entretien ménager et les améliorations de l'habitat, les modifications de véhicule, l'assistance au déplacement, les soins de suppléance, les repas à domicile, le système personnel d'intervention d'urgence, la technologie d'assistance, les services de transition communautaires et les services de soutien à domicile et au sein de la communauté.

Pour de plus amples renseignements

Le Programme LTHCCP est géré par les districts des services sociaux régionaux et les services sont fournis par un prestataire agréé du Programme de soins de santé à long terme. Pour plus de renseignements, appelez le Département des services sociaux régionaux (DSS). Pour obtenir le numéro de téléphone de votre DSS local, consultez la page Web du Département de santé de l'État de New York, à l'adresse www.health.ny.gov/health_care/medicaid/ldss.htm.

Exemption pour les Services à domicile ou communautaires (HCBS) pour les personnes, y compris les enfants, atteints de déficience mentale et/ou de troubles du développement

Objectif du programme

Procurer des services et une assistance aux adultes et enfants de tous âges et leur famille afin de leur permettre de rester à leur domicile ou dans une résidence.

Éligibilité

- Être atteint de déficience mentale et/ou de troubles du développement.
- Répondre aux critères d'éligibilité de niveau de soins dispensés dans les établissements de soins intermédiaires accueillant des handicapés mentaux.
- Être éligible pour Medicaid.
- Vivre à son domicile ou dans une résidence individualisée alternative (IRA) sponsorisée par le Bureau des personnes ayant une déficience intellectuelle (OPWDD), une résidence communautaire ou une famille d'accueil.
- Le revenu et les ressources des parents ne sont pas pris en compte pour déterminer si l'enfant est éligible pour bénéficier de Medicaid.

Description

L'exemption pour HCBS autorise Medicaid à payer certains services qui ne sont normalement pas fournis par l'entremise de Medicaid. Ces services comprennent : la suppléance, l'habilitation résidentielle et journalière, l'habilitation communautaire, les services de soutien pour la planification des soins, les soutiens et services élargis, les modifications de l'environnement du patient, l'équipement adaptatif, l'éducation et la formation familiales. Parmi les autres services de l'exemption figurent les services de préparation professionnelle qui enseignent à la personne des habitudes de travail appropriées pour lui permettre d'obtenir et de conserver un emploi et les services de soutien professionnel assurés par un conseiller professionnel qui aidera la personne à s'adapter au nouveau lieu de travail. Celui-ci travaillera étroitement avec le responsable pour comprendre les besoins de cette personne. L'exemption peut être obtenue dans tous les comtés de l'État et tous les districts de la ville de New York.

Pour de plus amples renseignements

L'exemption pour HCBS est administrée par les Bureaux des services de déficience intellectuelle (DDSO) du Bureau de la déficience mentale et des troubles du développement (OPWDD). Contactez le Bureau de gestion des exemptions de l'OPWDD au **(518) 474 5647** pour obtenir le nom de votre DDSO local ou rendez-vous sur la page Web de l'OPWDD, à l'adresse **www.opwdd.ny.gov** où vous devez cliquer sur « Services », puis sur « Map and Resource Directory » au bas de la page. Cliquez ensuite sur le lien « Developmental Disabilities Services Offices (DDSO) ».

SECTION II

Programmes d'éducation, de santé, et de services de soutien



Programme pour enfants handicapés (CSHCN) y compris le programme pour enfants en situation de handicap physique (PHCP)

Objectif du programme

Améliorer le système de soins fournis aux enfants handicapés (CSHCN) et leur famille.

Éligibilité

Pour les enfants et les jeunes jusqu'à 21 ans qui sont atteints ou susceptibles d'être atteints d'un trouble physique, mental, comportemental ou émotionnel sévère ou chronique et qui nécessitent également des services de santé et autres services dont la nature ou la fréquence dépasse celles habituellement requises par les enfants.

Tout enfant handicapé qui réside dans un comté où existe un Programme CSHCN est éligible pour recevoir des renseignements et services d'orientation.

Description

Le Programme CSHCN est un programme de santé publique qui fournit des renseignements et des services d'orientation en matière de santé et dans les domaines apparentés pour les familles de CSHCN. De plus, certains Programmes CSHCN locaux offrent des services de prise en charge.

Le Programme CSHCN comporte aussi un volet financier, le Programme pour enfants handicapés physiques. Le PHCP assiste financièrement les familles pour défrayer les factures médicales des enfants atteints d'une maladie chronique sévère et/ou de handicap physique, dès la naissance jusqu'à 21 ans, résidant dans l'État de New York et remplissant les critères d'éligibilité médicaux et financiers de leur comté.

Le PHCP se trouve dans la plupart des départements de la santé des comtés. Une autorisation préalable du PHCP local doit être obtenue pour tous les services. Le PHCP est constitué de deux composantes : le Programme de diagnostic et d'évaluation (D&E), et le Programme de traitement. Le Programme D&E remboursera les coûts afférents au diagnostic et à l'élaboration du plan de traitement pour les enfants éligibles. Le Programme de traitement remboursera les prestataires de soins spécialisés pour les services de santé et les services apparentés administrés aux enfants médicalement et financièrement éligibles dans leur comté de résidence respectif.

Les normes des comtés sont conçues pour aider les familles à faible revenu ou dont l'assurance maladie privée est inadéquate pour l'obtention de services médicaux pour leurs enfants.

Pour de plus amples renseignements

Pour plus de renseignements sur les programmes (CSHCN/PHCP) disponibles dans votre comté, appelez la ligne gratuite d'assistance téléphonique Growing Up Healthy du Département de santé de l'État de New York au **1 800 522 5006** ou contactez le Département local des services sociaux **dans les pages bleues** de l'annuaire.

Les coordonnées des programmes locaux et autres renseignements sont également disponibles sur www.health.ny.gov/community/special_needs.

Dans la ville de New York, appelez la Division d'accès et d'amélioration des soins médicaux au **(212) 676 2950**.



Programme d'intervention précoce

Objectif du programme

Améliorer le développement des nourrissons et tout-petits atteints de handicap et de retard de développement, et aider les familles à répondre aux besoins de leurs enfants handicapés.

Éligibilité

- Les enfants de moins de 3 ans résidant dans l'État de New York ; et
- Souffrant d'un handicap ou d'un retard de développement confirmé.

Un handicap confirmé signifie qu'on a diagnostiqué chez l'enfant une maladie physique ou mentale (comme la trisomie 21, l'autisme, la paralysie cérébrale, des troubles de la vue ou de l'audition) qui a de grandes chances de provoquer un retard.

" Retard de développement " signifie que l'enfant souffre d'un retard dans au moins une catégorie de développement y compris le développement physique, cognitif, communicatif, socio-émotionnel ou socio-adaptatif.

Un enfant peut être orienté vers le Programme d'intervention précoce par divers professionnels de la santé ou par ses parents. Tous les enfants soupçonnés d'être atteints d'un handicap ont le droit de recevoir une évaluation multidisciplinaire pour déterminer leur éligibilité aux services d'intervention précoce. Les enfants souffrant d'une maladie diagnostiquée auront quand même besoin d'être évalués afin de mieux planifier les services d'intervention précoce.

Description

Une fois que l'enfant est éligible, une réunion est organisée pour établir un plan de service familial personnalisé (IFSP). L'IFSP est un document écrit qui inclut les services d'intervention précoce fournis à l'enfant et la famille. Les participants à la réunion IFSP sont les parents de l'enfant, le coordinateur des services, le responsable de l'intervention précoce de votre comté, un représentant de l'équipe d'évaluation et toute autre personne dont la présence est demandée par les parents.

Les services d'intervention précoce dont peuvent bénéficier les enfants éligibles et leur famille sont les suivants :

- Coordination des services
- Formation de la famille, assistance socio-psychologique de la famille
- Groupes de soutien familial/parental
- Orthophonie et audiologie
- Soins visuels
- Kinésithérapie
- Ergothérapie
- Soins nutritionnels
- Soins infirmiers
- Services psychologiques
- Services sociaux
- Enseignement spécialisé
- Transport
- Appareillage et services techniques d'assistance



Ces services sont déterminés au cas par cas, et les familles n'engagent aucune dépense. Lorsqu'il est disponible, le paiement par un tiers, y compris par une assurance privée et Medicaid, est utilisé.

Pour de plus amples renseignements

Appelez la ligne gratuite d'assistance Growing Up Healthy du département de la santé de l'État de New York au **1 800 522 5006** (dans la ville de New York appelez le **311**) ; ou contactez le Département de santé de votre comté dont les coordonnées figurent dans les **pages bleues** de l'annuaire.

Vous pouvez aussi visiter le site Internet du Programme d'intervention précoce sur : www.health.ny.gov/community/infants_children/early_intervention/index.htm

Services de soutien à la famille (FSS)

Objectif du programme

Aider les familles à s'occuper de leurs proches atteints d'un trouble du développement, chez eux, aussi longtemps qu'ils le souhaitent.

Éligibilité

Familles s'occupant à domicile de l'un de leurs membres atteint de troubles du développement conformément aux critères d'éligibilité aux Services de soutien à la famille (FSS).

Description

Le Programme des services de soutien à la famille du Bureau des personnes ayant une déficience intellectuelle finance ces services par l'entremise d'organismes communautaires à but non lucratif et des Bureaux des services de déficience intellectuelle régionaux (DDSO). Ces services peuvent comprendre : la suppléance (en journée, en soirée, de nuit), les loisirs (en journée, en soirée et camps de jour/été), le remboursement des familles/les subventions en espèces, la prise en charge/coordination des services, le conseil, la gestion du comportement, l'intervention en cas de crise, l'assistance financière et la planification de la vie, l'information/l'orientation/le travail de proximité, la formation, le transport, l'équipement adaptatif spécialisé et la modification de l'environnement du patient.

Pour de plus amples renseignements

Les familles qui souhaitent bénéficier des services de soutien familial peuvent contacter le DDSO régional le plus proche. Pour de plus amples renseignements, appelez le **1 866 946 9733** ou contactez Barbara Cavello, coordinatrice des services nationaux d'aide aux familles, au Bureau des personnes ayant une déficience intellectuelle et des Services aux personnes âgées et de soutien familial de l'État de New York, 44 Holland Ave., Albany, New York 12229. Des informations sont également disponibles sur le site Web de l'OPWDD, à l'adresse : www.opwdd.ny.gov/opwdd_services_supports/supports_for_independent_and_family_living/family_support_services.

Programme des services génétiques

Objectif du programme

S'assurer que les personnes atteintes de maladies génétiques, qu'elles soient malades, qu'elles risquent de transmettre la maladie ou qu'elles soient simplement inquiètes, aient accès à des services génétiques complets, incluant le diagnostic, les conseils et la prévention.

Éligibilité

Toute personne résidant dans l'État de New York.

Description

L'État de New York accorde des subventions aux centres génétiques de toutes les régions de l'État. Les centres financés offrent une gamme complète de services génétiques. Ces services comprennent le diagnostic, les tests de laboratoire, les conseils et l'orientation vers des centres de soins spécialisés, dans la mesure où ils sont requis par le patient et sa famille pour de nombreux types de maladies comme le cancer du sein, la mucoviscidose et la drépanocytose. L'assurance maladie gère les frais si le patient est couvert, mais le patient peut bénéficier de tous les services, qu'il soit capable de payer ou non.



Pour de plus amples renseignements

Appelez le Programme des services génétiques du Département de la santé de l'État de New York au **(518) 474 7148** pour obtenir des renseignements sur le(s) centre(s) génétique(s) le(s) plus proche(s). Vous pouvez également trouver des renseignements sur : www.wadsworth.org/newborn

Services d'enseignement spécialisé

Objectif du programme

S'assurer que les élèves handicapés bénéficient d'un enseignement public approprié et gratuit et qu'ils aient la possibilité de suivre un enseignement complet dans l'environnement le moins restrictif possible en :

- améliorant l'efficacité des programmes scolaires et les résultats pour les élèves ;
- assurant la conformité aux lois fédérales et de l'État ; et
- veillant à la mise en oeuvre des protections garanties aux élèves handicapés et à leurs parents.

Éligibilité

Les enfants handicapés de 3 à 21 ans résidant dans l'État de New York sont éligibles. Les élèves considérés comme handicapés sont orientés vers une équipe pluridisciplinaire (par exemple, enseignants, psychologues, et thérapeutes), appelée Comité d'enseignement spécialisé préscolaire ou Comité d'enseignement spécialisé. Le Comité fait évaluer les capacités et les besoins de l'élève. Sur la base des résultats de cette évaluation, le comité décide si l'élève est éligible pour bénéficier des services et des programmes d'enseignement spécialisé.

Description

Par " enseignement spécialisé ", on entend un enseignement, des services ou programmes spécialisés individualisés ou collectifs spécialement conçus pour répondre aux besoins uniques des élèves handicapés. Les services et programmes d'enseignement spécialisé sont fournis à titre gratuit aux parents.

Pour les collégiens et lycéens, l'ACCES-VR (Office of Adult Career and Continuing Education Services – Vocational Rehabilitation) propose les services de conseillers qui travaillent avec les élèves au cours des deux années précédant la fin supposée des études afin de faciliter le processus



de transition. Les conseillers peuvent aider une personne handicapée éligible à se préparer pour une carrière, obtenir une formation et des conseils professionnels, et travailler avec les employeurs et centres de formation afin d'obtenir des aménagements raisonnables.

Le Bureau de l'enseignement spécialisé (OSE) offre également leadership et soutien afin de s'assurer qu'en matière d'enseignement spécialisé, les exigences fédérales et celles de l'État soient systématiquement mises en oeuvre dans tout l'État grâce à :

- la formation, l'aide technique et la mise en place d'activités pour répondre aux besoins des élèves atteints de handicap, de leur famille, des éducateurs et autre personnel approprié fournissant des programmes et services éducatifs aux élèves handicapés ;
- l'élaboration de politiques et l'aide technique consacrée aux programmes d'enseignement spécialisé offerts aux élèves handicapés, de 3 à 21 ans, dans les écoles publiques et privées, y compris les districts scolaires, les comités de services d'enseignement coopératifs (BOCES), les écoles gérées et financées par l'État, les écoles privées agréées et les districts scolaires de la loi sur l'enseignement spécialisé (Special Act School Districts) ;
- Special education technical assistance centers and resources for parents and schools. Des informations supplémentaires concernant l'aide technique consacrée aux programmes d'enseignement spécialisé sont fournies à l'adresse www.p12.nysed.gov/specialed/techassist/.

Centres régionaux de soutien et d'assistance technique aux programmes d'enseignement spécialisé

Le Bureau de l'enseignement spécialisé (OSE) a mis en place un réseau de coordination à l'échelle de l'État composé de 10 centres régionaux de soutien et d'assistance technique aux programmes d'enseignement spécialisé (RSE-TASC). Ces centres RSE-TASC sont implantés dans les districts scolaires qui ont besoin d'une assistance en vue de l'amélioration des résultats des élèves présentant un handicap et d'atteindre les objectifs de l'État en matière d'amélioration des résultats. Chaque centre RSE-TASC comprend des spécialistes régionaux de l'assistance technique (tels que des spécialistes du comportement, des spécialistes bilingues de l'enseignement spécialisé, des formateurs régionaux, des spécialistes de la transition et des prestataires d'assistance technique non rattachés au district), ainsi que des spécialistes en amélioration des résultats scolaires pour l'enseignement spécialisé basés dans chaque BOCES et dans les districts scolaires de Buffalo, de la ville de New York, de Syracuse, de Rochester et de Yonkers.

Centres d'enseignement spécialisé pour les parents

Treize centres d'enseignement spécialisé pour les parents fournissent aux parents d'enfants présentant un handicap des informations, des ressources et des stratégies destinées à promouvoir leur implication dans les programmes d'enseignement auxquels participent leur enfant, y compris : des informations sur le processus d'enseignement spécialisé proprement dit (orientations, évaluations individuelles, développement des programmes d'enseignement individualisé et planification de la transition), une aide pour comprendre le handicap de leur enfant, une assistance pour le règlement rapide des litiges entre les parents et les districts scolaires, une aide à l'utilisation des sessions de règlement des conflits et le recours à la médiation en matière d'enseignement spécialisé, un soutien pour la compréhension des droits aux procédures régulières, y compris le droit aux audiences impartiales, à la procédure d'appel et à la procédure de dépôt de plainte au niveau de l'État, ainsi qu'une aide à l'amélioration des compétences parentales et du niveau de confiance pour communiquer efficacement et travailler en étroite collaboration avec les autres établissements scolaires et parties prenantes afin de défendre le programme d'enseignement de leur enfant et d'y participer activement.

Centres d'orientation pour la petite enfance

Les Centres d'orientation pour la petite enfance (ECDC) ont pour mission d'aider les parents dans l'orientation de leur enfant vers l'enseignement spécialisé et de fournir une formation et une éducation parentale spécifiques au processus d'enseignement spécialisé, de fournir des informations et de l'aide pour la transition des enfants des services d'intervention précoce à l'enseignement spécialisé préscolaire et enfin d'offrir une assistance significative afin de garantir une évaluation et une prestation rapides de services préscolaires en faveur des enfants qui présentent un handicap.

Centre d'assistance technique de réponse à l'intervention

Le Centre d'assistance technique de réponse à l'intervention (RTI-TAC) fournit une assistance technique aux districts scolaires pour l'implémentation des programmes de modèle de Réponse à l'intervention (RTI) qui identifient très tôt les élèves de l'enseignement général aux prises avec des difficultés scolaires et comportementales et leur appliquent systématiquement des stratégies appropriées tout en leur prodiguant un enseignement ciblé aux différents niveaux d'intervention.

Centre pour l'autisme et les handicaps associés

Le Centre pour l'autisme et les handicaps associés (CARD) collabore avec les districts scolaires et les aide à se doter des capacités requises pour développer des programmes d'enseignement efficaces destinés aux élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Ce centre organise également des séminaires régionaux pour les professionnels de l'enseignement et les parents sur le thème des composants essentiels des programmes efficaces adaptés aux élèves atteints d'un trouble du spectre autistique.

Pour de plus amples renseignements

Contactez l'OSE pour les questions de stratégie générale au **(518) 473 2878** ou le Bureau régional d'assurance-qualité pour l'enseignement spécialisé local aux endroits suivants :

Bureau régional de l'Est

Albany, NY
(518) 486 6366

Bureau régional de Long Island

Hauppauge, NY
(631) 952 3352

Bureau régional de l'Ouest

Batavia, NY
(585) 344 2002

Bureau régional de la ville de New York

Brooklyn, NY
(718) 722 4544

Bureau régional du Centre

Syracuse, NY
(315) 428-4556

Bureau hors du district

Albany, NY
(518) 473 1185

Bureau régional de Hudson Valley

Albany, NY
(518) 473 1185

Programme d'aide technologique aux personnes handicapées (TRAID)

Objectif du programme

Aider les personnes handicapées à obtenir des services et appareils techniques d'assistance.

Éligibilité

Ces services sont disponibles pour les individus de tous âges en situation de handicap, ainsi que les membres de leur famille, prestataires de services, employeurs, éducateurs et tous ceux qui sont intéressés par la technologie d'assistance ou les questions de handicap.

Description

Le programme TRAIID a mis en place un système qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées ayant besoin de technologies d'assistance.

Le programme TRAIID fournit des renseignements sur les services et les appareils techniques d'assistance, et permet aux gens d'obtenir et d'utiliser ceux qui répondent à leurs besoins. Le programme TRAIID est financé et géré au niveau fédéral par la Commission de l'État de New York sur la qualité des soins et la défense des intérêts des personnes handicapées (CQCAPD).

Les résidents de l'État de New York peuvent appeler le numéro sans frais de l'agence (voir page suivante) pour obtenir des renseignements sur de nombreux sujets relatifs au handicap, y compris la technologie d'assistance. Le personnel de la ligne d'information et d'orientation a accès :

- au Service d'échange d'équipement TRAIID-IN : un service d'échange destiné aux personnes souhaitant placer une annonce pour acheter, vendre ou donner de l'équipement à d'autres personnes.
On peut accéder à ce service par le biais du site Internet du CQCAPD (voir page suivante) ;
- Le personnel de TRAIID connaît bien les politiques et les procédures des programmes disponibles, et les sources de financement pour les technologies d'assistance.



Le programme finance douze centres régionaux TRAIID qui offrent localement des informations relatives à la technologie d'assistance et des orientations vers des spécialistes de ces technologies, des démonstrations de produits, des prêts d'appareil et des services de promotion et de sensibilisation. Ces centres offrent un service de prêt d'appareillage de technologie d'assistance pour les nourrissons, les tout-petits et leur famille, financé par le Programme d'intervention précoce de l'État de New York. Le programme TRAIID est également financé par le programme MFP (Money Follow the Person) du Département de santé de l'État de New York pour l'achat d'appareillages proposés par le service de prêt aux personnes souhaitant quitter leur établissement d'accueil pour vivre en autonomie au sein de leur communauté.

Pour de plus amples renseignements

Visitez le site www.cqc.ny.gov pour connaître le Centre TRAIID régional le plus proche. Les documents proposés sont disponibles en espagnol, en braille, en grands caractères, sur disquette, ainsi que sur cassette audio.

Adresse : NYS CQCAPD
TRAID Program
401 State Street
Schenectady, NY 12305

Téléphone : (800) 624 4143 (Vocal/Téléscripteur/Espagnol)
(518) 388 2877(Vocal/Téléscripteur)
(518) 388 2890 (FAX)

Suivez-nous sur:
health.ny.gov
facebook.com/NYSDOH
twitter.com/HealthNYGov
youtube.com/NYSDOH



État de New York
Département de la santé

Soutenu en partie par le projet n° D70MC06893 de l'Administration des ressources et services de la santé, Département de la santé et des services sociaux.